

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-105/SG/CD la Chambre des Députés déterminant le statut du notariat dans le Territoire Français des Afars et des Issas.

n° 73-105/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
23 janvier 1973

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1973

Date du numéro
10 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 315/7e L du 4 janvier 1973 de la Chambre des Députés déterminant le statut du notariat dans le Territoire Français des Afars et des Issas.